



RÉGLEMENT

ARTICLE 1 – ORGANISATION DU JEU

La Rosière Tourisme immatriculée au registre des opérateurs de voyages et de séjours sous le numéro suivant : IM073150002 dont le siège social est situé à Montvalezan.

Organise le 17 mars 2022 une remise de prix intitulée : « CM@TheTop Awards », selon les modalités décrites dans le présent règlement.

ARTICLE 2 – CONDITIONS DE PARTICIPATION

Cette remise de prix est ouverte aux community managers des Offices de Tourisme des stations de ski de France qui auront préalablement postulé sur la page : www.larosiere.net/cmattthetop/

Le seul fait de participer à ce jeu implique l'acceptation pure et simple, sans réserve, du présent règlement.

La participation aux CM@TheTop Awards est uniquement réservée aux community managers des stations de ski.

ARTICLE 3 – MODALITÉS DE PARTICIPATION

La participation aux CM@TheTop Awards se déroule exclusivement sur le site web de La Rosière. La participation s'effectue en remplissant le bulletin de participation.

Les awards CM of the year, meilleure progression et meilleure réactivité seront désigné par We Like Travel.

- Award meilleure photo

Proposez 6 de vos plus belles photos postées sur vos réseaux sociaux. Vous présenterez une sélection de 3 photos hiver ainsi que 3 photos été. Ces photos doivent impérativement avoir été prises en interne (salarié(e) de l'office de tourisme ou du domaine skiable) au cours des saisons hiver 2020-2021, été 2021 et hiver 2021-2022.

Une seule image peut être téléchargée sur le formulaire. En conséquence, veuillez privilégier le lien drive pour télécharger vos images. Sinon, merci de faire un montage au format JPEG ou PNG avec votre sélection.

Le mot du Jury : « Nous récompenserons les photos qui donnent envie de venir découvrir la destination, les photos qui pourraient déclencher un séjour »

- Award meilleure vidéo

Proposez la plus belle vidéo postée sur vos réseaux sociaux. La vidéo (prise de vues et montage) doit avoir été entièrement produite en interne (salarié(e) de l'office de tourisme ou du domaine skiable). Indiquez l'adresse URL de la vidéo dans le bulletin de participation correspondant.

Le mot du Jury : « Nous serons particulièrement attentif au scénario et à la qualité des images »

- Award meilleur jeu concours

Proposez le jeu concours le plus original que vous ayez organisé. Donnez les éléments décrivant la mécanique du jeu concours et le résultat obtenu (PDF/captures d'écran/vidéos).

Il est autorisé une seule participation par Award et par Office de Tourisme.

La participation aux Awards s'effectue du 10 février 2022 au 11 mars 2022 à 23h59

ARTICLE 4 – DESIGNATION DES GAGNANTS

Les gagnants seront désignés par le jury, composé de Tristan SHU, Julien EUSTACHE, Antoine PIN (Protect Our Winter), Laureline CHOPARD (Agence Pop Rock), Camille REY-GORREZ (Mountain Riders), Nicolas DE DIANOUS (We Like Travel). Les gagnants seront contactés environ 3 jours avant le 17 mars, afin qu'ils puissent confirmer leur présence le jour J de la remise des Awards.

ARTICLE 5 – IDENTIFICATION DES GAGNANTS ET ELIMINATION DE LA PARTICIPATION

Les participants autorisent la vérification de leur identité. Le non-respect du présent règlement ainsi que toute fraude ou tentative de tricherie, quelles que soient ses modalités, entraînera l'élimination pure et simple de la participation de son auteur.

ARTICLE 6 – GAIN

Les gagnants recevront le trophée du meilleur community manager de la catégorie.

ARTICLE 7 – ACCEPTATION DU REGLEMENT

Les participants acceptent l'intégralité du présent règlement. Il peut être obtenu sur simple demande à l'adresse de la société organisatrice, spécifiée à l'article 1,